

Aménagements paysagers
ANNEXE 3 DE L'ARRETE DU 21 MARS 2022

FLECHAGE HORAIRE ELEVE DISCIPLINAIRE RELATIF A LA
PLURIDISCIPLINARITE

- STAE/Aménagement paysage : 110 heures

FLECHAGE HORAIRE COMPLEMENTAIRE ENSEIGNANT DISCIPLINAIRE RELATIF
A LA PLURIDISCIPLINARITE

- Histoire-géographie : 7 heures
- Education socioculturelle : 7 heures
- EPS : 7 heures
- Biologie-écologie : 28 heures
- SESG entreprise : 20 heures
- STE Agroéquipement : 41 heures